

COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR YONNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jérôme BAUSSART, Maire de SAINT AUBIN SUR YONNE.

Convocation adressée le 29 mai 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme BAUSSART, Mme Eve WOZNIAK, M. François BÉROUDIAUX, M. Jean-Claude BROGGI, M. Romain ORTEGA, Mme Christine BEGON, Mme Aurore CHARPENTIER, Mme Valérie BRUSIN, M. Frédéric BLANCHEBARBE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. Jean-Pierre BAUSSART (pouvoir à M. Jérôme BAUSSART), Mme Monique COLLET (pouvoir à M. François BÉROUDIAUX)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Frédéric BLANCHEBARBE

Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026 à l'unanimité.

Désignation du bureau de vote et élection du délégué et de suppléants aux élections sénatoriales.

Désignation du bureau de vote : sont désignés Mr Jérôme BAUSSART (Président), Mme Eve WOZNIAK, Mme Christine BEGON, Mme Aurore CHARPENTIER, Mr Romain ORTEGA (Assesseurs) et Mme Valérie BRUSIN (Secrétaire)

Élections du délégué titulaire :

Mme Valérie BRUSIN et Mr Jérôme BAUSSART se présentent comme candidats au poste de **délégué**.

À la suite du dépouillement, sous le contrôle de Mme Aurore CHARPENTIER et Mr Romain ORTEGA, Mme Valérie BRUSIN obtient 2 votes et Mr Jérôme BAUSSART obtient 9 votes.

Mr Jérôme BAUSSART est élu délégué titulaire.

Élections des délégués suppléants : Monsieur le Maire rappelle que 3 suppléants sont obligatoires

Mr Jean-Claude BROGGI, seul candidat, se présente au poste de **1^{er} suppléant**.

À la suite du dépouillement, sous le contrôle de Mme Aurore CHARPENTIER et Mr Romain ORTEGA, Mr Jean-Claude BROGGI obtient 11 votes.

Mr Jean-Claude BROGGI est élu 1^{er} suppléant.

Mr Romain ORTEGA, seul candidat, se présente au poste de **2^{ème} suppléant**.

À la suite du dépouillement, sous le contrôle de Mme Aurore CHARPENTIER et Mr Romain ORTEGA, Mr Romain ORTEGA obtient 9 votes pour et 2 bulletins blancs.

Mr Romain ORTEGA est élu 2^{ème} suppléant.

Mme Christine BEGON., seule candidate, se présente au poste de **3^{ème} suppléant**.

À la suite du dépouillement sous le contrôle de Mme Aurore CHARPENTIER et Mr Romain ORTEGA, Mme Christine BEGON obtient 9 votes pour et 2 bulletins blancs.

Mme Christine BEGON est élue 3^{ème} suppléante.

La séance est suspendue à 19H40 afin d'apporter les résultats à la mairie de Joigny. Mr François BÉROUDIAUX se charge de cette mission.

Pendant la suspension de séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion d'informations sur le projet de l'aménagement de la petite île de Joigny et de la réalisation de la véloroute sur les communes de Cézy et Saint Aubin sur Yonne.

.../...

Reprise du conseil municipal à 20 h 10

Prise de parole de Mr François BÉROUDIAUX concernant l'éventuel achat d'un broyeur. Il explique au conseil municipal que le matériel est vieillissant et usé et que des remplacements sont à envisager :

À la suite des premières consultations :

- un broyeur déporté (coupe 1 m) pour le tracteur KUBOTA coûterait 8 000 €
- une épareuse d'accotement (coupe 1,90 m) pour le tracteur coûterait 8 000 €

Un petit tracteur tondeuse de 160 de coupe et homologué route serait à prévoir au budget 2027

Pour faire face aux besoins de la période estivale et, suite au départ à la retraite d'un des agents techniques, un prestataire de services met à disposition de la commune, une personne à raison de 2 jours par semaine (2 x 8 h) pour compenser. La dépense mensuelle représente environ 1 200,00 €, avec un coût horaire de 22,20 € à compter de juillet au lieu de 21,70 € précédemment).

Concernant l'entretien du cimetière, l'entreprise ROBLOT va intervenir pour débroussailler, désherber et appliquer un traitement en 4 fois. La prestation représente une dépense de 1 164,00 €.

Mr BÉROUDIAUX précise que toutes les suggestions et idées sont les bienvenues.

01.06.2026 – Décisions Modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes afin de régler les travaux de la borne à incendie de Sous-Villier. Une subvention de la DETR de 50 % est en attente.

Budget Principal DM 1

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023					
Maintenance 011	6156		-3 667,00			
Fonctionnement			-3 667,00			
Virement de la section de fonctionn 040				021	H.O.	3 667,00
Dotation d'équipement des territoire 13				13461	H.O.	2 333,00
Autre matériel et outillage d'incendie 21	21568	H.O.	6 000,00			
Investissement			6 000,00			6 000,00

Budget du SEA DM 1

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres 011	6288		-804,00			
Dotations aux amortisse. des immo 042	6811		804,00			
Fonctionnement						
Réseaux d'adduction d'eau 21	21531	H.O.	804,00			
Installations complexes spécialisées 040				28151	H.O.	804,00
Investissement			804,00			804,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les écritures ci-dessus.

Lecture des arrêtés du Maire.

Questions diverses :

Madame BRUSIN informe le conseil municipal qu'une visite de la station d'épuration est organisée le samedi 6 Juin à 9 h 30.

Madame WOZNIAK soumet l'idée d'organiser le repas des aînés à l'extérieur (restaurant).

L'ouverture d'un salon de coiffure est à l'étude. Une candidate a postulé. Des devis sont en cours pour l'aménagement du local (aile de la mairie). Une subvention de 40 % serait envisageable via le programme village plus, à voir si d'autres subventions peuvent s'ajouter à la première.

L'idée de construire des boxes (pour mise à la location) dans la cour arrière de la mairie est en réflexion.

Monsieur BROGGI informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion de la défense et précise que la commune peut obtenir des aides pour la rénovation du monument aux morts (ONAC).

Monsieur le Maire rappelle les festivités à venir à la prochaine aire le 6 juin 2026. Il fait part des difficultés rencontrées pour la livraison des barnums et déplore le quiproquo avec la mairie de Joigny, qui les a prêtés simultanément à la commune de Montholon.

Monsieur BLANCHEBARBE et Madame CHARPENTIER indiquent qu'ils ont assisté à l'Assemblée Générale de la fourrière du Sénonais relative à l'élection du bureau et du comité.

Monsieur le Maire fait part des dégradations qui ont été commises sur la toute récente structure de jeux pour les enfants, s'apparentant à un sabotage. Des boulons ont été dévissés et les caches remis en place pour masquer le danger. Une plainte contre X a été déposée.

Madame CHARPENTIER indique qu'elle a prévenu la mairie à plusieurs reprises, depuis un an, sur la dangerosité du panneau d'affichage de la route de la Tuilerie. Celui-ci a été sectionné puis remis en place par un administré, après ses travaux, mais sans être ressoudé. Monsieur le Maire prend bonne note et indique que le nécessaire sera fait rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h25.

Le Secrétaire de séance,



M. Frédéric BLANCHEBARBE

Le Maire,



M. Jérôme BAUSSART